

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents : Mme BERNARD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 36, cours Général de Gaulle - Cession de sept appartements à la Société Civile Immobilière et de Construction Habitat Bourgogne

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 15 janvier 2009, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur sept appartements, occupés, constituant la copropriété située 36, cours Général de Gaulle, cadastrée section CW n°173, d'une surface habitable totale d'environ 399 m², moyennant le prix global de 750 000 €.

La Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne a fait part de son intérêt d'acquiescer ces biens.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder les lots n°1 à 7, correspondant à sept appartements, et les lots annexes n°8 à 18 relatifs aux caves, chaufferie, débarras et garage, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville, à la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne, représentée par Madame Marie Ordas-Monot, Directrice Générale - 11, rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 Dijon cedex, des lots n°1 à 7, correspondant à sept appartements, et des lots annexes n°8 à 18 relatifs aux caves, chaufferie, débarras et garage, constituant la copropriété 36, cours Général de Gaulle, cadastrée section CW n°173, d'une surface habitable totale d'environ 399 m², moyennant le prix global de 750 000 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



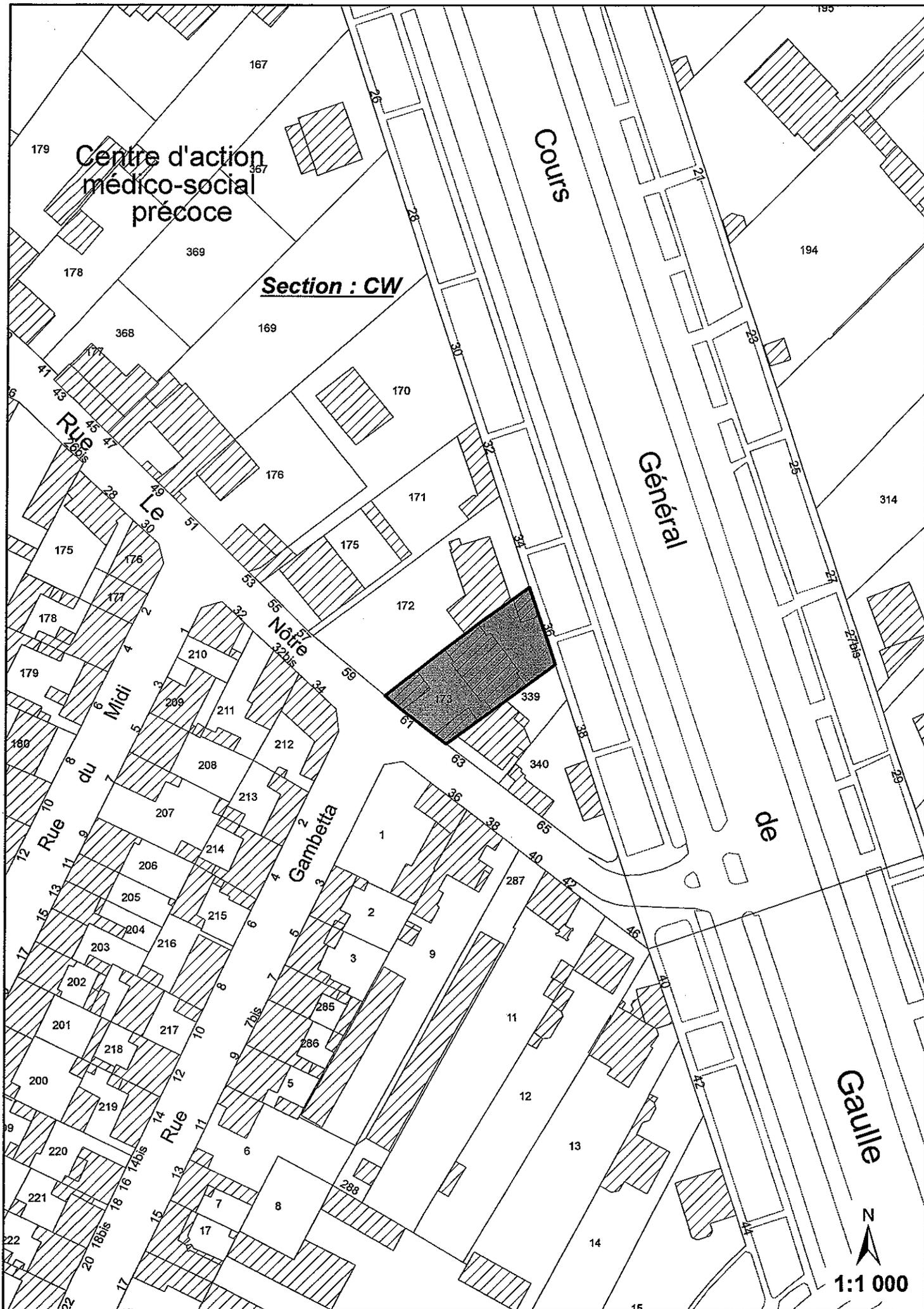
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009





Centre d'action
médico-social
précoce

Section : CW

Gaule



1:1 000